

Rapport final du 28 décembre 2006 du BEA TT relatif à l'accident ferroviaire survenu
le 9 juin 2005 à St Laurent de Blangy (62).
Suites données par la SNCF aux recommandations R2

R2 (SNCF, CG 62, RFF) : Dans l'immédiat, rechercher des mesures spécifiques d'aménagement ou d'exploitation de ce PN qui permettront de mieux maîtriser les risques de collision qui pourraient survenir à la suite d'un incident de circulation sur son emprise.

L'amélioration de la sécurité aux passages à niveau fait partie des objectifs de la SNCF ; notamment, dans ce cadre, ce passage à niveau avait fait l'objet d'un équipement complémentaire en 1999.

A la suite de l'accident, des mesures immédiates ont été décidées en collaboration avec RFF afin d'améliorer la visibilité du PN :

- ✓ Mise en service le 30 mai 2006 de deux potences zébrées noires/blanches munies de feux rouges clignotants.
- ✓ Remplacement des feux rouges clignotants classiques par des modules à diode le 30 mai 2006.

En outre, afin de renforcer l'attention des usagers de la route sur les moyens d'appel en cas d'immobilisation de véhicule sur les voies ferrées – les téléphones de PN faisant l'objet de maintenance périodique – les téléphones sur socles béton seront remplacés à court terme par des téléphones orange nouvelle génération de type « autoroute ».

Enfin, un courrier de la Direction Régionale SNCF de Lille a été envoyé au Président de la Communauté Urbaine d'Arras afin d'examiner la possibilité de mise en oeuvre d'une déviation routière pour véhicules transportant des matières dangereuses.

